

**Approbation des comptes rendus des
commissions de la recherche du 20 février et 10
et 17 avril 2025 janvier 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-013**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les comptes rendus des séances de la commission de la recherche du 20 février et 10 et 17 avril 2025.

20 février 2025 :

Nombre de membres : 42	Nombre de voix favorables : 21
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Nombre de voix défavorable : 0
	Nombre d'abstentions : 12
	Ne prend pas part au vote : 0

10 avril 2025 :

Nombre de membres : 42	Nombre de voix favorables : 27
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Nombre de voix défavorable : 0
	Nombre d'abstentions : 6
	Ne prend pas part au vote : 0

17 avril 2025 :

Nombre de membres : 42	Nombre de voix favorables : 31
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Nombre de voix défavorable : 0
	Nombre d'abstentions : 2
	Ne prend pas part au vote : 0

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy



Approuvé à la CR du 22 mai 2025

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 20 février 2025

Étaient présents :

Mmes Monica Alaez-Galan, Estelle Espinos-Parrou, Denyze Toffoli, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Marie Maturano, Cécile Vignolles, Alexandra Robert, Marie Penary, Patricia Bordais, Marie-Pia Marchant, Afi Oportune Kpotor, Lucia Perez-Serrano, Marine Sabounji, Virginie Mahdi, Anne-Laure Gatignon Turnau, Laure Coutin

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Richard Bon, Serge Cohen, Lionel Dahan, Olivier Lairez (à partir de 10 heures), Christophe Laurent, Nicolas Issot, Xavier Bouju, Mehrez Zribi

Excusés:

Vanessa Besson-Dubourg, Victorine Douin, Bruno Segui, Sébastien Couarraze, Maria-Élisabeth Soulié, Manoel Manghi, Maryline Vantard, Pierre Payoux, Dominique Pinon, Jérôme Roncalli, Romain Walcker, Tamara Azaiez-Bontemps, Simon Garrigou, Dominique Lautier, Pierre-Benoît Joly, Nuria Perez-Cullell, Frédéric Violleau, Kerstin Bystricky, Olivier Eichawald, Noëlie Davezac, Nicolas Destainville, Christine Barrot, Éric Clottes, Jean-Yves Chambrin, Philippe Pomar, Valentin Euvrard, Aka Doche, Alexandre Lacou, Adrian Ruiz-Chiapello, Djamila Lekhal.

Étaient représentés :

Vanessa Besson-Dubourg par Cécile Vignolles, Bruno Segui par Serge Cohen, Olivier Lairez par Matthieu Arlat (jusqu'à de 10 heures), Manoel Manghi par Marie-Pierre Gratacap, Dominique Pinon par Laurène Jouve, Éric Clottes par Jean-Luc Rols, Jérôme Roncalli par Christophe Laurent, Pierre Petit par Laure Coutin

ORDRE DU JOUR

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche (CR) du 23 janvier 2025 (délibération)

Point 2 – Présentation de la charte du bon usage des IA génératives – André Aoun (information)

Point 3 – Présentation du kit d'organisation financière d'un colloque – Marie Lemaire (information)

Point 4 – Point sur l'AO Tremplin 2025 (délibération)

Point 5 – Vote des lauréats de l'AO Manifestations scientifiques 2025 (délibération)

Point 6 – Changement de Direction et Direction adjointe du laboratoire de chimie de coordination (LCC) (délibération)

Point 7 – Changement de Direction de l'institut de recherche informatique de Toulouse (IRIT) (délibération)

Point 8 – Prise en charge par la recherche des décharges d'enseignement au titre de Directeur d'unité de service : UMS — INSERM, UAR-CNRS, UMS-INRAE (délibération)

Point 9 – Questions diverses

M. Arlat indique que la commission recherche (CR) prévue le 20 mars 2025 est annulée en raison des élections. Il remercie les participants pour la qualité des débats et le bon fonctionnement des groupes de travail et exprime sa gratitude envers le personnel de la DReV, Monique, Catherine, Stéphanie, Gina et Sandrine.

Informations générales

➤ **Campagne emploi**

M. Arlat annonce que la campagne d'emploi proposée par l'université a été acceptée par le Ministère, avec la transformation de 5 postes 46-3 en 46-1, ce qui est exceptionnel. Les retours du Ministère sur le repyramidage LPR sont attendus rapidement et devraient être favorables.

C. Laurent souhaite des précisions sur les implications budgétaires relatives à l'arrivée en tête des concours 46-1 d'un personnel extérieur. En outre, cette situation diffère des postes 46-3 ou 46-4 validés l'an dernier pour le décontingement.

M. Arlat explique que le risque est assumé et maîtrisé. Le CAS-Pensions (Compte d'affectation spéciale Pensions) sera intégralement pris en charge par le gouvernement, ce qui offre une marge financière. Il souligne la qualité du vivier de maîtres de conférences, qui devraient, dans la majorité des cas, pouvoir obtenir des promotions.

J-L. Rols souligne que le principal risque concerne les demandes de mutation de Professeurs qui seraient prioritaires au titre du rapprochement familial ou du handicap.

S. Cohen demande si, avec ces autorisations d'ouverture de postes, la subvention pour charges de service public et la masse salariale sociée augmentent.

M. Arlat confirme que ces aspects ont été discutés avec le Ministère et seront pris en compte. Les promotions via les postes 46-1 représenteront un budget moins élevé que des recrutements externes. Le dépassement du pourcentage habituel de 46-3 est assumé par le Ministère et l'université.

➤ **EPE**

M. Arlat fait part de la mise en place de quatre groupes de travail « socle » pour l'EPE, nécessaires à l'élaboration du règlement intérieur. Ces groupes concernent la signature, les pôles de recherche et impliquent divers représentants des établissements et organismes concernés. Les six directoires de la ComUE seront probablement intégrés à l'université de Toulouse.

J-L. Rols souhaite des précisions sur le positionnement de ces groupes de travail au sein de l'EPE et s'interroge sur l'éventuel fonctionnement parallèle des groupes de travail initiés il y a un an dans le cadre de la ComUE et de la DreV.

M. Arlat indique que les nouveaux groupes de travail sont ouverts à tous les associés. Tous les établissements sont représentés dans le groupe de travail signature. Tous les travaux de la ComUE, sur les pôles ou sur la signature, sont repris par l'EPE et menés en parallèle ComUE/EPE. La méthodologie et le calendrier restent à définir. C'est également le cas concernant le groupe de travail « grands projets formation et recherche ». Le groupe de travail « doctorat » progresse également.

➤ **Calendrier des séances de la commission de la recherche**

La commission de la recherche prévue pour le 20 mars étant annulée en raison des élections à venir, les prochaines échéances de la commission seront donc l'élection des personnalités extérieures le

10 avril, l'élection du vice-président recherche et bureau de la commission de la recherche le 17 avril, puis la reprise des points habituels le 22 mai, selon les priorités définies par la nouvelle présidence.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche (CR) du 23 janvier 2025 (délibération)

<https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/recherche/compte-rendu-de-la-seance-du-23-janvier-2025>

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 23 janvier 2025 par 29 voix favorables et 1 abstention.

Point 2 – Présentation de la charte du bon usage des IA génératives – André Aoun (information)

Présentation via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/recherche/presentation-de-la-charte-du-bon-usage-des-ia-generatives?ksession=f79e5268-37c2-4dcf-bbce-9b9deacca62b>

M. Arlat précise que cette charte vise à définir un cadre éthique, à promouvoir une utilisation responsable, à sensibiliser aux risques et enjeux de l'IA générative et à établir des lignes directrices encadrant son utilisation.

A. Aoun, souligne que la genèse de l'IA remonte aux années 50, notamment avec le test de Turing et le *chatbot* Elisa. L'évolution de l'IA est intimement liée à l'essor d'Internet, qui, à partir des années 90 et 2000, a permis un accès exponentiel à des données de plus en plus massives grâce à des serveurs toujours plus puissants. La « génération alpha », née après 2010, est marquée par l'utilisation omniprésente des tablettes, des smartphones et de l'IA.

L'IA générative, qui s'impose comme un nouveau segment accessible à tous, bouleverse tout particulièrement les métiers intellectuels, en touchant des domaines tels que l'enseignement, la recherche et la création. L'IA sera omniprésente, avec des acteurs tels que ChatGPT, mais aussi d'autres comme Mistral en France ou DeepSeek en Chine. Les investissements massifs dans ce domaine témoignent de l'ampleur de cette révolution en cours.

Il est donc crucial de cadrer l'utilisation de l'IA, notamment dans le milieu académique. Désormais, l'IA ne s'adresse plus uniquement aux spécialistes, mais à tous. Des enquêtes récentes révèlent une utilisation généralisée, avec 86 % des étudiants ayant déjà eu recours à l'IA dans leurs travaux en 2024. Ce chiffre avoisine les 100 % selon les études les plus récentes.

L'enquête du journal *Nature* publiée en novembre 2023 met également en lumière que 30 % des chercheurs utilisent l'IA pour rédiger et améliorer des articles académiques, générer des idées de recherche et analyser des données.

Toutefois, l'utilisation non encadrée de l'IA comporte des risques considérables, notamment le plagiat, la fraude académique, les biais et la discrimination. À cet égard, il rappelle l'exemple d'Amazon, où l'IA utilisée dans les processus de recrutement présentait un biais discriminatoire envers les femmes.

Les risques associés à la violation de la vie privée et à la fuite de données sont considérables. Les utilisateurs peuvent, souvent inconsciemment, fournir des informations sensibles ou des données confidentielles lors de leurs interactions avec l'IA. Ces données sont ensuite utilisées pour renforcer les modèles génératifs.

Face à ces enjeux, il est essentiel d'établir des principes fondamentaux et de les intégrer dans une charte d'utilisation. Transparence, équité, responsabilité, intégrité académique et protection des

données en sont les maîtres mots. Ainsi, cette charte ne constitue pas un guide détaillé, mais un ensemble de principes directeurs. Des guides spécifiques destinés aux étudiants et aux enseignants sont par ailleurs en cours d'élaboration. L'objectif n'est pas d'interdire l'utilisation de l'IA, mais d'accompagner les étudiants dans son usage.

Dans le milieu académique, de nombreux enseignants-chercheurs utilisent l'IA, ce qui représente un gain de temps considérable. Là encore, il est important d'encourager une approche transparente, sans tabou, vis-à-vis de son utilisation. Pour les chercheurs, l'IA est un outil qui permet de faciliter la synthèse d'articles scientifiques et de documents complexes. Pour le personnel administratif, l'IA permet l'automatisation de certaines tâches et l'optimisation du traitement de documents.

Cette charte s'inspire notamment des recommandations de la Commission européenne concernant l'utilisation de l'IA dans la recherche, lesquelles insistent sur la responsabilité des chercheurs concernant les contenus générés, la transparence, le respect de l'éthique et des droits.

Il est impératif d'accompagner les étudiants, enseignants et chercheurs, afin qu'ils puissent maîtriser les bonnes pratiques et respectent les impératifs. Une simple charte ne suffit pas, un accompagnement soutenu est nécessaire face à ce phénomène de société.

Cette charte constitue un socle, susceptible d'évoluer, et vise à promouvoir une utilisation éthique et responsable de l'IA. Elle doit contribuer à construire une culture collective autour de cette technologie, en agissant non seulement sur le plan technique, mais aussi culturel.

En matière de recherche, il semble indispensable de tendre au développement de solutions technologiques qui garantissent une IA souveraine en mesure d'assurer la sécurité et la confidentialité des données sensibles.

M. Arlat donne lecture d'un message de remerciement généré par ChatGPT à l'attention d'André Aoun. Ce message laudatif souligne l'importance de cette intervention qui permet de mieux appréhender les enjeux éthiques et scientifiques associés à l'IA générative. ChatGPT insiste sur le rôle crucial de cette charte pour encadrer l'usage de cette technologie dans la recherche et l'enseignement.

A. Aoun évoque l'importance de l'aspect vocal de l'intelligence artificielle, allant au-delà des capacités textuelles, ce qui en facilite grandement l'utilisation, notamment pour les enfants. Personnaliser l'interface de l'IA, comme en lui attribuant un nom tel que « Bob », permet une interaction plus naturelle. Les applications pratiques de l'IA sont nombreuses, telles que les traductions en temps réel dans des conversations multilingues et l'identification de divers sites visités lors de voyages. En somme, comme toute avancée technologique majeure, l'IA présente une dualité entre les opportunités qu'elle offre et les risques qu'elle engendre.

C. Laurent sollicite, en tant que directeur de thèses et directeur d'unité, des conseils pratiques pour accompagner le personnel et les doctorants dans leur utilisation de l'IA.

A. Aoun partage son expérience personnelle d'apprentissage de l'IA, soulignant qu'il lui a fallu plusieurs mois pour comprendre comment interagir efficacement avec cette technologie, notamment en générant des prompts performants. L'expérimentation personnelle est un prérequis à la transmission et à l'accompagnement des étudiants. De ce fait, une formation des chercheurs et directeurs de thèses peut être envisagée afin de permettre l'exploration des potentialités de l'outil. En

tout état de cause, il est indispensable de mettre en place une cellule d'accompagnement au sein de l'université afin d'éviter les dérives liées à une utilisation non encadrée.

L. Dahan fait part de nombreuses interrogations et préoccupations des équipes enseignantes concernant l'utilisation de l'IA par les étudiants dans la rédaction de leurs travaux. Outre la rédaction d'une charte, il est nécessaire qu'un guide précis soit établi afin d'encadrer au mieux l'usage de l'IA dans le contexte académique.

A. Aoun reconnaît qu'à la différence d'un guide pratique, la charte pose uniquement de grands principes. À ce titre, il est nécessaire d'élaborer des guides adaptés, fondés sur des expériences partagées au niveau national et international. Une approche pyramidale, avec une diffusion des connaissances assurée par des référents, s'avère cruciale. Il convient qu'un groupe de coordination et d'accompagnement se constitue au sein de l'université. Les bonnes pratiques observées dans d'autres universités, telles que celles de Genève et de Louvain, montrent la voie à suivre. La France part de plus loin, mais rattrape peu à peu le retard pris dans son rapport à l'IA. Élisabeth Borne a annoncé, pour le printemps 2025, la publication d'une charte nationale sur l'intelligence artificielle à destination du corps enseignant. La question de l'évaluation des travaux réalisés à l'aide de l'IA reste problématique, bien que certaines pistes puissent être explorées. Éduquer les étudiants et les enseignants sur l'outil IA reste un enjeu majeur à court terme.

L. Dahan s'interroge sur la possibilité de faire intervenir André Aoun ou toute autre personne formée dans un laboratoire ou une équipe d'enseignement.

A. Aoun propose de former des personnes intéressées qui pourront ensuite servir de relais dans leurs équipes respectives. L'expérimentation personnelle est indispensable. Il se dit prêt à intervenir pour former, à condition que des personnes motivées se manifestent pour assurer le relais. Il convient que l'information se transmette ensuite de manière décentralisée, par capillarité. Toutefois, sa disponibilité n'est pas illimitée, au vu de ses interventions actuelles dans divers contextes, y compris des lycées, et son travail avec le réseau Canopé.

M. Arlat souligne la nécessité de mettre en place un accompagnement solide.

S. Cohen partage son expérience de néophyte de l'outil IA. L'aspect ludique et captivant de l'IA est incontestable, particulièrement pour un chercheur curieux et critique. L'expérimentation doit être préalable à la prescription de normes. Cependant, la question du plagiat dans la recherche reste centrale. Par ailleurs, il s'avère extrêmement complexe d'identifier, et donc de citer les sources lors de l'utilisation de l'IA générative. Il ne faut toutefois pas diaboliser l'IA sur cette question, car elle est, sur ce point, similaire à la transmission d'idées qui a toujours existé, notamment dans le cadre d'échanges informels. Il souligne l'intérêt de partager ses expériences sur l'IA avec d'autres non spécialistes, ce qui ouvre des questionnements sur les méthodes de recherche. Ce sujet est passionnant.

A. Aoun décrit son utilisation de l'IA générative et souligne que dans l'enseignement et la recherche, l'IA transforme les pratiques pédagogiques. Désormais, l'accent est mis sur l'esprit critique, la vérification des sources et l'appropriation du contenu. Son utilisation dans les travaux des étudiants est acceptée sous réserve d'une reformulation personnelle. Dorénavant, les évaluations portent sur des présentations orales. En outre, l'apprentissage du prompt devient essentiel et apporte aux

étudiants une ingénierie de spécification et de modélisation des éléments. Certaines tâches de codage sont automatisées, mais l'analyse des besoins et le dialogue humain restent fondamentaux.

M-P. Gratacap s'interroge sur la mise en place d'une IA générative au niveau des instituts et laboratoires de recherche, notamment en ce qui concerne le stockage des données.

A. Aoun souligne que la question de la protection des données est préexistante à l'arrivée de l'IA. Il convient de distinguer le partage des données administratives, qui implique un premier échange avec des entreprises, du stockage des données sur des serveurs. Certaines universités hébergent déjà leurs propres modèles, et une mutualisation nationale pourrait offrir une IA dédiée aux chercheurs.

L'utilisation de modèles open source comme Deepseek permet l'hébergement des données sur des serveurs internes. Les serveurs de l'IA française Mistral, soumis au RGPD, constituent une alternative plus sécurisée en la matière. Les solutions envisagées doivent concilier besoins spécifiques de la recherche et protection des données sensibles.

P. Petit s'interroge sur le coût énergétique des IA génératives et demande si ce dernier est comparable à celui d'une requête sur Google.

A. Aoun rappelle que l'impact écologique concerne l'ensemble du numérique, et pas seulement l'IA. L'empreinte carbone des courriels, par exemple, peut être considérable, atteignant en une année, pour une entreprise de 100 employés, l'équivalent de 14 allers-retours New York-Paris. L'IA consomme de l'énergie principalement pour le fonctionnement des équipements et leur refroidissement. Certes, une requête sur ChatGPT équivaut à dix requêtes Google, mais elle peut limiter les recherches répétées, réduisant ainsi la consommation globale. Par ailleurs, la France bénéficie d'une énergie décarbonée et encourage l'installation de data centers près des centrales nucléaires.

L'optimisation des algorithmes, l'usage d'énergies décarbonées et d'autres solutions innovantes, comme le refroidissement sous-marin des serveurs, constituent des leviers stratégiques. L'IA représentant un enjeu économique majeur, ces efforts sont essentiels pour maintenir la compétitivité.

C. Vignolles suggère la mise en place d'ateliers de formation pour répondre aux besoins d'apprentissage sur l'IA. Le besoin en formation pratique des enseignants, des chercheurs et des étudiants est immense. Des cours sur l'IA pourraient être intégrés dans toutes les filières universitaires et étendus au niveau secondaire. Il est nécessaire de maîtriser cet outil afin de développer une analyse critique des sources. Une formation minimale est indispensable pour ce faire.

A. Aoun évoque des applications avancées de l'IA dans l'enseignement. Il mentionne la création de capsules vidéo en plusieurs langues grâce à la technologie de synthèse vocale et visuelle. L'IA a désormais la capacité de corriger et d'évaluer les travaux manuscrits des étudiants. Le potentiel de l'IA semble infini. De ce fait naissent des inquiétudes quant à une utilisation mal maîtrisée de cet outil. Il convient d'explorer les applications pédagogiques et d'accompagner ensuite les enseignants par thématique pour intégrer l'IA dans leurs pratiques.

C. Vignolles souligne l'importance de disposer de compétences fondamentales. L'analyse critique des résultats de l'IA nécessite une solide expertise. Les étudiants doivent prendre conscience que l'IA ne se substitue pas à leur savoir et que leur esprit critique repose sur leurs connaissances.

A. Aoun, pour enseigner l'esprit critique face à l'IA, montre aux étudiants qu'elle peut commettre des erreurs. Il convient de ne pas avoir une confiance aveugle en l'IA et d'apprendre à travailler avec elle sans jamais se départir de cet esprit critique.

M. Arlat conclut sur la nécessité de formation et de création de lieux de rencontre autour de l'IA, comme des « IA Café », afin de maintenir à jour les connaissances.

Point 3 – Présentation du kit d'organisation financière d'un colloque – Marie Lemaire et Charlotte Sébastien (information)

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/recherche/presentation-du-kit-dorganisation-financiere-dun-colloque>

C. Sébastien précise que le kit a pour objectif de guider les laboratoires de l'université dans l'organisation financière d'un colloque. Elle définit les critères de prise en charge des congrès, notamment l'appartenance à un laboratoire ou à une composante de l'Université ainsi que le fait que l'événement se déroule sur le campus. Il convient que les organisateurs appartiennent à un laboratoire ou à une composante de l'université. Enfin, le congrès doit se tenir sur le campus afin de valoriser l'établissement au travers d'événements scientifiques prestigieux. Il est aussi essentiel de vérifier la disponibilité des lieux et de s'assurer que la date choisie ne coïncide pas avec d'autres événements susceptibles de perturber le bon déroulement du colloque.

En principe, la prise en charge du congrès est assurée par le pôle congrès. Toutefois, si cet accompagnement s'avère impossible, le kit d'organisation permet aux laboratoires ou aux composantes de gérer de manière autonome l'organisation, en disposant d'une ligne budgétaire dédiée. L'organisateur peut alors prendre en charge l'organisation et les finances de son congrès tout en ayant accès à l'outil Paybox. Cela inclut l'ouverture d'un éOTP UT3, l'attribution d'un centre de coûts au laboratoire/composante, et la désignation des gestionnaires des dépenses et/ou recettes sur SIFAC (Système d'Information Financier Analytique et Comptable), ainsi que la possibilité de demander une avance de 50 % du montant prévisionnel. L'équipe congrès accompagne l'organisateur dans les démarches nécessaires.

M. Lemaire souligne que cette initiative répond à un besoin fréquemment exprimé par les laboratoires. Ce kit permettra aux laboratoires d'organiser leurs propres congrès via leurs gestionnaires, quand bien même l'équipe dédiée n'est pas en mesure de gérer l'organisation.

C. Sébastien précise que, dans le premier scénario présenté en séance, l'université applique 10 % de frais sur le montant HT des inscriptions. Le deuxième scénario quant à lui, n'induit pas de frais, la gestion étant assurée par le laboratoire. Le kit a été élaboré pour faciliter l'organisation et inclut l'accès à l'outil Paybox et la possibilité de disposer d'une avance sur frais versée par l'université. Le troisième scénario concerne les situations où les laboratoires ne disposent pas de gestionnaires, et pour lesquelles un marché pourrait être mis en place afin qu'ils soient redirigés vers des PCO. Grâce à

cette procédure (cas n° 2), les services en gestion financière du congrès disposent tous du même niveau d'information.

C. Laurent souhaite des précisions sur ce qu'est réellement une manifestation tenue « sur le campus de l'université », soulignant que certains organisateurs ne la maîtrisent pas.

M. Lemaire précise que le campus comprend les salles qui relèvent de l'université.

C. Laurent en prend note.

M. Lemaire précise que le site d'Auch fait partie de l'université. Il est important d'organiser les congrès sur le campus pour le rayonnement de l'université.

J-L. Rols s'interroge sur l'arbitrage donné par la directrice DCCE (direction de la communication, de la culture et des événements). Il considère que, dans la mesure où une dimension politique existe, notamment pour les congrès d'envergure nécessitant une coordination avec des partenaires comme le CNRS ou l'INSERM, il conviendrait que certains vice-présidents puissent intervenir dans le processus de validation.

M. Lemaire fait état d'un projet de création d'une commission susceptible de gérer les appels à manifestation et colloques, et qui permettrait une évaluation plus large des demandes.

J-L. Rols suggère que la validation finale soit actée conjointement par la directrice DCCE et le vice-président en charge du périmètre concerné.

M. Lemaire explique la pratique actuelle qui consiste à consulter le vice-président recherche en cas de doute.

M. Arlat suggère la mise en place d'une commission *ad hoc* pour élargir le processus de décisions.

M. Lemaire précise que les demandes sont traitées dans l'ordre de leur réception et passent fréquemment par d'autres institutions avant d'atteindre l'université.

M. Arlat évoque la création de l'EPE comme une opportunité de revoir les circuits avec les autres établissements.

M. Lemaire souligne l'utilité du kit pour aider les laboratoires à gérer les inscriptions et à mener à bien l'organisation des colloques.

M. Arlat demande qu'un bilan annuel des congrès accompagnés puisse être prochainement présenté en commission de la recherche et en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

C. Sébastien en prend note et précise avoir géré 2 congrès en 2022 et 7 en 2023, avec des engagements financiers variables.

M. Arlat suggère d'analyser les retours d'expérience afin améliorer continuellement le processus. Une commission *ad hoc* serait en mesure de remplir un rôle qui ne se limite pas à la seule validation des congrès.

L. Dahan recommande, afin d'identifier les pistes d'amélioration, d'inclure dans les retours d'expérience, non seulement les réussites, mais aussi les projets qui n'ont pas pu aboutir.

M. Arlat en convient et souligne l'intérêt de pouvoir disposer de tels éléments d'analyse. Une transparence de la part de la communication et de la direction est nécessaire. De nombreux chantiers doivent être mis en œuvre.

M. Lemaire souligne que l'utilisation de l'auditorium Marthe Condat et la mise en place de la visioconférence sont de réelles avancées. Toutefois, des progrès restent à accomplir, notamment en matière de transparence dans le cadre de l'EPE, où d'autres établissements organisent également des colloques.

M. Arlat insiste sur la nécessité de démontrer la valeur ajoutée de l'EPE pour l'ensemble de la communauté.

Point 4 – Point sur l'AO Tremplin 2025 (délibération)

Nouveau calendrier accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/recherche/ao-tremplin-2025>

M. Arlat indique que les évaluations ont pris du retard. 92 demandes ont été reçues, légèrement moins que l'année précédente. Au 19 février 2025, 78 projets disposaient de deux évaluations, une dizaine de projets n'en disposait que d'une et aucun projet ne restait non évalué. Un nouveau calendrier est proposé, impliquant que le bureau de la CR puisse se tenir en mai pour étudier la présélection des projets, et que le vote intervienne lors de la CR du mois de mai.

Jusqu'à présent la dotation doit être dépensée dans l'année calendaire. Aussi, le groupe de travail a proposé de décaler les projets, afin que le projet soit lancé sur l'année N et n'intervienne qu'au cours de l'année calendaire N+1. De fait, les encadrants de Master 2 auraient la possibilité d'obtenir une réponse au mois de juin pour pouvoir prévoir des Master 2 sur l'année N+1. L'ambition, qui est d'apporter plus de souplesse au dispositif, dépendra des choix effectués par la nouvelle équipe.

En tout état de cause, pour l'année 2024-2025, la décision sera rendue en mai-juin, avec la possibilité de dépenser les fonds soit sur l'année calendaire 2025, soit jusqu'en 2026.

N. Issot soutient l'idée d'un glissement sur l'année N+1, mais exprime sa déception quant au calendrier proposé, qui diffère des discussions initiales au sein du groupe de travail où il était question de finaliser le processus au mois de janvier et non au mois de mai.

C. Laurent regrette qu'avec seulement 14 évaluations manquantes, une solution d'urgence n'ait pas été trouvée afin que le calendrier initial soit respecté. Ce retard de 3 mois est considérable et aurait pu être évité selon lui.

M. Arlat explique que malgré plusieurs relances, certaines évaluations n'ont pas été reçues. Par ailleurs, la charge de travail au sein des services n'a pas permis une plus grande diligence.

C. Laurent estime qu'une répartition des évaluations manquantes entre les membres de la commission recherche aurait pu être une solution pour respecter les délais.

L. Dahan indique que le calendrier n'ayant pas été respecté, pareille affirmation ne peut pas figurer dans le compte-rendu de la CR. En outre, le non-respect du calendrier initial entraîne une collision avec les élections.

M. Arlat reconnaît les retards et explique les facteurs ayant contribué à cette situation : changements au sein du service DReV, nouveau pilotage et venue de l'HCERES. La réaction aurait pu être plus rapide, mais des solutions seront trouvées. Il prend note des remarques et assume sa responsabilité.

J-L. Rols propose que les laboratoires puissent conserver les fonds pour une utilisation future. Selon lui, une vingtaine de projets seront probablement sélectionnés, et il convient d'échanger individuellement avec chaque porteur de projet pour ajuster les périodes de dépenses.

M. Arlat explique que le retard est également, en partie, dû au contexte budgétaire. L'université n'a reçu que 25 % des dotations et ignore à ce jour leur montant définitif. De plus, l'ANR va désormais opérer un lissage de ses dotations sur 5 ans au lieu de 3, ce qui entraîne une perte d'environ 900 000 euros pour la DReV.

S. Lacombe précise que le préciput ANR était auparavant versé sur 3 ans, dont une part importante dès la première année. Le nouveau lissage sur 5 ans (20 % par an) entraînera un manque à gagner de 600 000 à 700 000 euros pour la première année, selon les résultats de 2024. Cette annonce de l'ANR a été faite fin décembre, après le vote du budget.

L. Dahan s'interroge sur le fait que l'information concernant cet impact budgétaire n'ait pas été communiquée plus tôt à la commission de la recherche.

S. Lacombe reconnaît que l'information aurait pu être communiquée plus clairement. En tout état de cause, cet impact sera pris en compte lors du budget rectificatif.

M. Arlat rappelle que cette information avait été mentionnée lors d'une précédente présentation du budget.

S. Lacombe souligne une autre incertitude concernant la LPR et son impact sur les dotations pour les nouveaux entrants. Le financement de certaines lignes budgétaires reste incertain.

C. Laurent demande si les incertitudes financières pourraient entraîner l'annulation ou la réduction de l'appel.

M. Arlat admet cette possibilité, mentionnant que d'autres universités et le CNRS ont déjà retiré certains appels. Il souligne la nécessité de prendre en compte le contexte budgétaire.

C. Laurent constate que l'enveloppe pour le Tremplin n'est pas encore confirmée.

M. Arlat affirme que l'objectif reste de maintenir 240 000 euros de ligne budgétaire pour le Tremplin, tout en reconnaissant que les décisions finales relèveront du CA.

S. Lacombe évoque la possibilité d'utiliser le fonds de roulement pour des dépenses autres que les investissements, une décision qui relèverait du CA.

C. Laurent s'interroge sur cette possibilité.

M. Arlat explique que toutes les universités ont ce droit. En outre, le budget présenté a été accepté. Par ailleurs, l'Établissement dispose des ressources nécessaires pour prélever sur le fonds de roulement sans risque pour l'établissement.

C. Laurent souhaite que lui soit confirmée l'acceptation de cette utilisation du fonds de roulement.

M. Arlat confirme que cela était inclus dans le budget initial.

S. Cohen souligne l'importance d'une présentation la plus détaillée possible du budget. La position de l'État quant à une utilisation plus laxiste du fonds de roulement est cohérente avec son désengagement continu. Le droit commun est censé s'appliquer au système des services votés, or il semble que ce ne soit pas le cas pour les laboratoires et les composantes.

M. Arlat admet ne pas pouvoir répondre immédiatement à cette question relevant de l'application des règles budgétaires. La dotation 2024 a été maintenue pour tous les laboratoires en 2025, c'est une décision politique qui a été présentée.

S. Cohen regrette le manque d'information claire sur les perturbations budgétaires.

M. Arlat rappelle que les problèmes budgétaires, notamment les incertitudes sur la LPR et les limitations des dotations, ont été évoqués lors de la CR de janvier.

S. Cohen n'a pas souvenir de la présentation du préciput ANR en janvier.

M. Arlat le confirme. Toutefois l'information n'a peut-être pas été suffisamment mise en avant.

L. Dahan insiste sur l'importance de communiquer avec précision les informations budgétaires dès lors qu'elles sont disponibles, ce qui est le cas de la notification de l'ANR concernant l'étalement des 600 000 euros sur cinq ans.

M. Arlat souligne la complexité du processus, notamment sur le plan politique.

L. Dahan demande s'il est possible de sanctuariser ces 240 000 euros.

M. Arlat ne peut pas affirmer que ces fonds seront sanctuarisés, notamment en raison des élections à venir et de la constitution d'une nouvelle gouvernance. Cette sanctuarisation reste possible si l'appel d'offre Tremplin est déporté sur l'année N+1. De nombreux établissements ont arrêté certains appels d'offres par manque de fonds et de visibilité.

C. Laurent accepte l'idée d'un report à l'année N+1 pour compenser le retard. Néanmoins, l'étaler sur 2 ans est une fausse bonne idée. Pour une action financière d'une ampleur relativement faible, il

est préférable d'assurer un calendrier allant de l'année N à l'année N+1. Toute autre option entraînerait une complexité budgétaire inutile.

M. Arlat explique que des appels à projets qui portent sur deux ans facilitent la dépense des dotations. Il souligne que le recrutement des Masters 2, un point majeur abordé par le groupe de travail, se fait généralement au second semestre, ce qui justifie une extension à l'année N+1.

C. Laurent accepte l'idée de N+1, mais pas de N+2.

M. Arlat précise qu'il n'a jamais mentionné N+2, mais bien N et N+1, soit un an et demi.

C. Laurent indique que Monsieur Arlat a plusieurs fois mentionné l'option d'un report sur l'année N+2.

M. Arlat insiste sur le fait qu'il n'a jamais été fait mention d'un report à N+2

C. Laurent maintient avoir entendu cette mention au moins deux fois.

M. Arlat précise que les deux années civiles mentionnées correspondent à l'année N de candidature, à partir de juillet, et l'année N+1 de dépense, soit un an et demi au total. Cette approche offre plus de souplesse et répond aux souhaits du groupe de travail. Il est nécessaire de relancer un appel à projets en avril-mai 2025 pour entrer dans le processus.

R. Bon s'interroge sur le maintien du calendrier initial proposé par le groupe de travail, qui prévoyait des appels à projets en octobre pour une évaluation en fin d'année ou début d'année suivante.

M. Arlat explique que le calendrier futur dépendra des élections. Néanmoins, avancer les appels à projets en avril-mai permettrait aux porteurs de projets d'être informés dès septembre de l'obtention éventuelle des fonds nécessaires. Il convient qu'un groupe de travail puisse mener une réflexion sur ce sujet.

Les conseillers approuvent le nouveau calendrier proposé pour l'appel d'offres Tremplin 2025, par 21 votes favorables, 1 vote défavorable et 8 abstentions.

Point 5 – Vote des lauréats de l'AO Manifestations scientifiques 2025 (délibération)

Proposition de sélection accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/recherche/o-manifestations-scientifiques-2025>

M. Arlat indique que 23 demandes ont été reçues pour un total de 52 100 euros, alors que l'enveloppe allouée est de 20 000 euros. Chaque projet a été évalué par trois membres du bureau de la CR. 5 critères d'évaluation, chacun noté sur 4, ont été pris en compte pour aboutir à une note sur 20. Les critères incluent l'impact scientifique, la dimension nationale ou européenne, l'accessibilité aux étudiants en master et aux doctorants, l'inscription dans la stratégie de l'Université et la promotion des femmes en sciences.

12 projets ont été retenus, avec, pour certains, une baisse des dotations accordées. Les projets de moins de 100 participants, les *summer schools*, et les projets très locaux ont été écartés. L'un des critères préférentiels résidait dans la tenue des événements sur l'un des campus de l'université de Toulouse.

Le budget final s'élève à 22 000 euros. La sélection a été faite de manière concertée, et 12 projets ont été retenus. Les budgets alloués aux projets d'envergure ont été plafonnés à 3 000 euros.

C. Laurent souligne que les congrès en Occitanie-Ouest étaient éligibles, même s'ils ne se tiennent pas sur le campus, mais qu'il aurait dû être clair que ceux hors Occitanie-Ouest (Marseille, Bordeaux,...) ne l'étaient pas.

M. Arlat suggère d'ajouter explicitement ce critère dans l'appel d'offres.

A. Robert soulève un problème concernant le critère de durée minimale de la manifestation sur deux jours pleins. Elle note que deux manifestations sélectionnées (n° 22 et n° 71) ne respectent pas ce critère, ce qui pourrait être injuste pour ceux qui, pensant ne pas être éligibles, n'ont pas pris la peine de postuler.

M. Arlat reconnaît avoir pris en compte ce critère, mais admet avoir considéré les événements d'un jour et demi.

A. Robert insiste sur le problème posé par le financement de manifestations qui ne respectent pas le critère initial des deux jours pleins. C'est le cas notamment du « Neuro Immunology Club annual Symposium » qui se déroule sur deux demi-journées.

M. Arlat propose de revoir le classement tout en soulignant que ces points n'ont pas été perçus négativement lors de la discussion initiale. Il est néanmoins possible de revoir la classification.

L. Dahan souligne les difficultés que pose le contournement de règles préalablement établies.

M. Arlat indique qu'il est possible de modifier la sélection et de supprimer les deux congrès n° 22 et 71 qui ne respectent pas les critères.

N. Issot approuve cette idée.

M. Arlat accepte que ces deux projets soient retirés.

M-P Marchant demande si tous les candidats sont informés des critères d'évaluation.

M. Arlat le confirme.

M-P Marchant s'interroge sur le processus d'évaluation des critères.

M. Arlat précise que tous les critères sont évalués par l'ensemble des évaluateurs.

M-P Marchant remarque que, concernant le critère de promotion des femmes en sciences, les évaluateurs peuvent, selon leur sensibilité propre, évaluer ce critère de manière très variable.

M. Arlat reconnaît que, par nature, les critères sont subjectifs et que, de ce fait, toute évaluation comporte une part d'injustice. Ce biais avait d'ailleurs été identifié l'année précédente, et a été pris en considération, de sorte que l'évaluation soit dorénavant la plus homogène possible.

M-P Marchant souligne que certains critères, comme la parité, ne sont pas subjectifs. De ce fait, la parité, notamment entre les intervenants, relève de l'égalité et non de la promotion des femmes.

M. Arlat précise que la parité est l'un des critères, mais souligne la complexité de son évaluation. La méthode de validation et d'évaluation de ce critère reste délicate. La subjectivité est inhérente à ce processus.

M-P Marchant suggère que chaque critère soit évalué par une personne formée sur la thématique en jeu, sans quoi la promotion des femmes en science deviendra un instrument de « pinkwashing ».

M. Arlat précise que les critères ont été redéfinis et souligne une amélioration de l'homogénéité des notations par rapport à l'année précédente. Il est toutefois nécessaire qu'une meilleure formation soit dispensée sur ces aspects.

C. Laurent rappelle qu'il avait proposé une évaluation par critère plutôt que par projet, laquelle n'avait pas été retenue.

A. Robert suggère des moyens de réduire la subjectivité dans les évaluations, notamment en ayant un évaluateur unique ou en établissant des critères plus explicites pour chaque note. Cette approche pourrait améliorer l'homogénéité des évaluations.

M. Arlat en convient. Il précise par ailleurs que lorsque les montants en jeu sont plus conséquents, une pondération par évaluateur est opérée, bien qu'elle engendre également un biais. Le dispositif d'évaluation doit être en cohérence avec les montants alloués, lesquels sont relativement faibles en l'espèce. Bien que des erreurs puissent survenir sur certains critères, les évaluations sont globalement fiables.

M. Alaez Galan précise que le projet n° 22 a reçu une évaluation particulièrement favorable, ce qui a pu induire que le critère des 2 jours pleins s'est retrouvé relégué au second plan.

M. Arlat confirme l'importance de ce projet pour l'université. Toutefois, il peut être éliminé, le cas échéant. Compte tenu des débats, les projets n° 22 et 71 peuvent donc être retirés, bien que la validation initiale de ces projets ait pris en compte les contraintes de déplacement et d'inscription des participants.

A. Robert insiste sur l'indispensable modification de la lettre d'appel d'offres pour les années futures, et ce afin de clarifier l'exigence des deux jours pleins.

M. Arlat demande une clarification sur la formulation exacte utilisée dans l'appel d'offres.

L. Dahan propose de modifier la formulation de la lettre de cadrage pour le prochain appel d'offres, suggérant d'utiliser « deux jours » au lieu de « deux jours pleins ».

M. Arlat explique que cette décision sera laissée à l'appréciation de l'instance telle qu'issue des prochaines élections. Le pré classement réalisé en bureau de la CR peut parfaitement être modifié, dès lors que l'enveloppe de 20 000 euros est respectée. À ce titre, il convient d'éliminer les projets n° 22 et 71 (2 BABS), et d'inclure les projets n° 26 et 82 (2 UPEE) qui ont une note de 15, en leur allouant un budget de 1 500 euros chacun.

Compte tenu de la proposition ci-dessus de M. Arlat, les conseillers **approuvent le classement des lauréats de l'AO Manifestations scientifiques 2025, par 28 voix favorables.**

Point 6 – Changement de Direction et Direction adjointe du laboratoire de chimie de coordination (LCC) (délibération)

M. Arlat indique qu'en vertu de la décision du conseil du LCC du 26 juin 2024, Isabelle Malfant a été nommée directrice de l'unité à partir du 1er janvier 2025, ce qui lui donnera accès à une décharge

d'enseignement proportionnelle. Par ailleurs, Christelle Hureau et Vincent César ont été respectivement nommés directrice et directeur adjoints.

M. Arlat précise, en outre, qu'une demande sera faite en CACfr afin qu'Isabelle Malfant, auparavant sous-directrice, bénéficie d'une décharge d'enseignement pour cette période. Isabelle Malfant était la seule professeure de l'UT membre de la direction du LCC. L'université souhaite encourager les universitaires à prendre des responsabilités au sein des laboratoires. Aussi, une décharge de septembre à décembre serait la bienvenue, bien que la fonction de sous-directeur ne soit pas dans le REH (Référentiel d'équivalences horaires)

C. Laurent demande des clarifications sur la communication entre le laboratoire et l'université concernant ces changements.

M. Arlat explique que certains laboratoires ne sont pas parfaitement au fait des procédures.

C. Laurent exprime sa surprise face au manque de communication du LCC, rappelant que ce laboratoire, établi de longue date, a par ailleurs déjà été dirigé par des universitaires.

Les conseillers approuvent le changement de direction et direction adjointe du laboratoire de chimie de coordination (LCC), par 28 voix favorables.

Point 7 – Changement de Direction de l'institut de recherche informatique de Toulouse (IRIT) (délibération)
--

M. Arlat indique que le conseil de laboratoire de l'IRIT, à l'issue de la consultation en ligne du 4 février 2025 a désigné une nouvelle équipe de direction composée d'André Luc Beylot, DU, Dominique Longin, Farah Benamara et Patricia Stolf, DUAs, laquelle entrera en fonction le 1er janvier 2027.

C. Laurent exprime sa surprise quant à cette demande inhabituelle faite avant la fin du contrat quinquennal et avant l'évaluation du Hcéres.

M. Arlat explique qu'il s'agit pour l'IRIT d'introduire l'équipe qui définira la trajectoire du laboratoire. Cette approche est d'ailleurs celle d'autres laboratoires.

C. Laurent s'interroge sur cette procédure et s'étonne de sa temporalité. Que la CR acte cette proposition est une chose, mais qu'elle entérine définitivement cette direction en est une autre.

M. Arlat précise que les directions des laboratoires sont généralement actées en CR. D'autres laboratoires ont également soumis des propositions de nouvelles directions, comme l'I2MC par exemple.

C. Laurent suggère que le vote prenne acte de la direction proposée sans qu'il ne valide *de jure* le changement de direction.

M. Arlat indique que l'IRIT avait lancé un appel ayant débouché sur la candidature d'une seule équipe jusqu'en 2024. Des assemblées générales se sont ensuite tenues sur l'ensemble des sites. Enfin,

une consultation en ligne a été organisée le 4 février avec « des membres électeurs du laboratoire, suivie d'une nomination en CDL (conseil de laboratoire). Cette procédure n'est pas sujette à caution.

C. Laurent précise qu'il ne conteste pas les actions de l'IRIT. Il s'interroge sur la nécessité de faire valider la future direction proposée en commission de la recherche, notant que cette étape n'est pas demandée pour d'autres laboratoires.

M. Arlat considère que cette procédure conforte les équipes dans leur positionnement pour la rédaction du rapport Hcéres. La proposition sera de toute façon présentée au Hcéres, mais un accord de la commission donnerait plus de poids à cette proposition.

C. Laurent s'inquiète, de ce fait, que les directions non validées en CR puissent apparaître comme étant moins soutenues.

M. Arlat compare la situation à celle de son propre laboratoire qui va fusionner, où une nouvelle direction a déjà été élue pour 2027.

J-L Rols indique que se sont tenues des réunions Hcéres où tous les directeurs d'unités et les porteurs de projets étaient présents et où la chronologie a été expliquée. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'appel à proposer des équipes afin qu'elles puissent être validées avant la remise des rapports d'auto-évaluation. Il est difficilement compréhensible que seule la direction de l'IRIT soit validée par la CR.

M. Arlat reconnaît un problème de procédure et propose un compromis. Il suggère de modifier les termes de la proposition soumise au vote : "Actez-vous la proposition présentée par l'IRIT ?». Par ailleurs, la validation formelle n'interviendra qu'après le Hcéres.

J-L Rols demande si lors du DOR (dialogue avec les organismes de recherche) la proposition a été discutée.

M. Arlat indique que toutes les décisions se prennent en âme et conscience pour chaque tutelle. Il apparaît là encore nécessaire de revoir les procédures.

Les conseillers prennent acte de la proposition présentée par l'IRIT par 28 voix favorables.

Point 8 – Prise en charge par la recherche des décharges d'enseignement au titre de Directeur d'unité de service : UMS — INSERM, UAR-CNRS, UMS-INRAE (délibération)

M. Arlat explique que l'université de Toulouse est associée à 9 fédérations de recherche, dont 5, à l'avenir incertain, sont coportées sur le campus. Les directeurs et directrices de ces fédérations de recherche bénéficient de décharge d'enseignement. Le CNRS a annoncé l'arrêt des fédérations de recherche. Certaines se transformeront en UAR (Unité d'Appui et de Recherche) et d'autres en FR (fédération de recherche) animation. La CR doit réfléchir aux conséquences de ces nouvelles FR, notamment sur les personnels et la question des décharges d'enseignement pour les directeurs.

X. Bouju précise que l'annonce du CNRS n'a pas encore été officiellement actée.

M. Ariat indique que l'université porte également 7 UAR (Unités d'Appui à la Recherche), telles qu'appelées au CNRS ou UMS ou US (Unités Mixtes de Service ou Unités scientifiques) telles qu'appelées à l'INSERM et à l'INRAE. Actuellement, ces unités ne sont pas référencées dans le REH (Référentiel des Équivalences Horaires) et les décharges d'enseignement pour leurs directeurs sont attribuées de gré à gré. Par ailleurs, le directeur de Genotoul, devenu UAR en 2024, n'avait pas de

décharge officielle, mais bénéficiait d'un arrangement en gré à gré portant sur 96 heures. Il a été demandé en CACfr que ces heures soient prises en charge par son UAR. Aucune ligne budgétaire n'étant prévue, Le REH devra être révisé pour inclure des critères précis pour les décharges d'enseignement des directeurs d'UAR. Il convient que la DReV prenne en charge ces décharges à l'avenir, avec une validation par le CACfr.

C. Laurent s'interroge sur la répartition des décharges pour Genotoul et souhaite des précisions sur les 12 responsables de plateformes Genotoul, craignant un déséquilibre dans l'attribution des décharges.

M. Arlat admet ne pas connaître la situation des décharges pour les porteurs de plateformes. Afin d'assurer plus d'équité, il est indispensable qu'une remise à plat s'opère au niveau de la répartition des heures de décharges pour les UAR.

C. Laurent souligne que les responsables de plateformes à l'ICT ne bénéficient d'aucune décharge.

M. Arlat ne peut garantir l'existence de décharges pour les responsables de plateformes. Un directeur d'UAR comme Genotoul requiert un investissement important qui justifie une décharge d'enseignement.

C. Laurent reconnaît la légitimité d'une décharge pour le directeur de l'UAR Genotoul, mais souligne que le passage à l'UAR devrait remettre en question les avantages précédemment accordés aux autres membres.

M. Arlat s'engage à examiner attentivement la situation.

M. Babounji suggère de privilégier l'appellation "UMS-INSERM" plus conforme à la situation à Toulouse.

M. Arlat en convient.

C. Laurent souhaite que la délibération mentionne l'inscription au REH. Une décharge est un privilège, tandis que le REH est un droit.

M. Arlat précise que la proposition actuelle concerne le principe d'une prise en charge de ce financement par la recherche. Le REH, en cours de réécriture, viendra en CACfr

Les conseillers approuvent la prise en charge par la recherche des décharges d'enseignement au titre de Directeur d'unité de service : UMS — INSERM, UAR-CNRS, UMS-INRAE par 27 voix favorables.

Point 9 – Questions diverses

M-P Marchant sollicite l'élaboration d'un fascicule répertoriant les acronymes, afin de garantir une meilleure compréhension aux nouveaux membres siégeant en Commission.

M. Arlat approuve cette idée, reconnaissant la difficulté posée par l'usage fréquent d'acronymes.

J-L. Rols remercie Mathieu Arlat pour la qualité de sa présidence.

M. Arlat exprime sa gratitude.

Fin de séance à 12h00

Approuvé à la CR du 22 mai 2025

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 10 avril 2025

Étaient présents :

Mmes Odile Rauzy, Victorine Douin, Émilie Montastier, Mélanie White-Koning, Laurie Boithias, Carole Jean-Amans, Laurène Jouve, Marie Maturano, Tamara Azaiez-Bontemps, Alexandra Robert, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Pascale Maton, Dominique Lautier, Mathilde Larribeau

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Robin Baurès, Serge Cohen, David Labat, Sylvain Cremoux, Frédéric Azemar, Sébastien Couarraze, Christian Jarnot, Hermès Desgrez-Dautet, Frédéric Violleau

Excusés :

Laure Coutin, Denyze Toffoli, Bruno Watier, Georges Zissis, Lionel Dahan, Marie-Pierre Gratacap, Manoel Manghi, Monica Alaez-Galan, Pierre Petit, Dominique Pinon, Lucia Perez-Serrano, Cécile Vignolles, Sylvain Baig, Samuel Puygrenier

Étaient représentés :

Laure Coutin par Serge Cohen, Denyze Toffoli par Emilie Montastier, Bruno Watier par Jean-Luc Attié, Georges Zissis par Frédéric Azémar, Lionel Dahan par Robin Baurès, Marie-Pierre Gratacap par Laurène Jouve, Manoel Manghi par Sébastien Couarraze, Monica Alaez-Galan par Tamara Aziez-Bontemps, Pierre Petit par Carole Jean-Amans, Dominique Pinon par Victorine Douin, Sylvain Baig par Matthieu Arlat

ORDRE DU JOUR

Point unique – Election de deux personnalités extérieures proposées par Madame la présidente, Odile Rauzy :

- 1 représentant.e d'une entreprise des écosystèmes locaux ;
- 1 personnalité désignée à titre personnel.

Mme la présidente, Odile Rauzy introduit la séance. Elle remercie les participants pour leur présence et souligne l'importance de la commission de la recherche, particulièrement dans le contexte actuel. La Science est présentée comme incontournable pour l'avenir des citoyens. Cette

commission jouera un rôle crucial dans la construction du nouvel établissement public expérimental (EPE). Les membres sont encouragés à être proactifs et à faire des propositions. L'opportunité de façonner l'avenir de l'institution est mise en avant.

S'ensuit un tour de table permettant aux différents participants de se présenter.

Point unique – Election de deux personnalités extérieures proposées par la Présidente :

- 1 représentant.te d'une entreprise des écosystèmes locaux ,
- 1 personnalité désignée à titre personnel.

Mme la présidente expose l'objet de la réunion : l'élection de personnalités extérieures de la commission de la recherche composée de 41 membres, dont :

- 34 conseillers élus ;
- 1 représentant de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- 4 représentants d'organismes (CNRS, CNES, INSERM, ADEME) ;
- 2 personnalités à désigner.

Après un appel public à candidatures, cinq candidatures ont été reçues. En raison de contraintes de parité, il convient d'élire une femme et un homme.

Pour le poste de représentante d'une entreprise des écosystèmes locaux, la candidature de Mme Corinne Dubois est présentée. Cette dernière, ingénieure en électricité spécialisée en énergies renouvelables, dirige la SCOPARL Météolien depuis 20 ans. Son expertise, ses collaborations avec des institutions comme Météo France et son rôle d'enseignante vacataire dans plusieurs établissements sont mis en avant.

Gina Sinigaglia énonce les 11 procurations.

En l'absence d'opposition, il est procédé à un vote à main levée.

Les conseillers approuvent la candidature de Corinne Dubois au poste de représentante d'une entreprise extérieure des écosystèmes locaux à la commission de la recherche par 37 voix favorables (unanimité).

Mme la présidente soumet ensuite la candidature de M. Pierre Benoit Joly en qualité de personnalité extérieure proposée à titre personnel. Ce dernier, directeur de recherche à l'INRAE Occitanie et président du Centre INRAE de Toulouse depuis 2020, a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine de la recherche. Spécialiste d'études des sciences et des techniques, ses travaux portent sur la coproduction des savoirs et de l'ordre social. Il a publié de nombreux ouvrages et articles, a enseigné dans divers établissements d'enseignement supérieur. Il est membre de l'Académie d'Agriculture de France et de l'Académie de Technologie de France.

Cette candidature est justifiée par les liens entre l'établissement et les organisations de recherche du site toulousain, renforcés par la construction de l'EPE.

En l'absence de questions, un vote est proposé pour cette candidature.

Les conseillers approuvent la candidature de Pierre Benoit Joly en qualité de Personnalité extérieure à titre personnel à la Commission de la Recherche par 32 voix favorables et 5 abstentions.

Mme la présidente annonce que la prochaine réunion, prévue le 17 avril, comportera deux points à l'ordre du jour : l'élection du. de la vice-président.te recherche et la désignation des membres du bureau de la commission de la recherche (BCR). Des candidatures sont donc sollicitées pour le BCR.

Elle rappelle que le rôle du BCR consiste à préparer les séances, avec des réunions d'une à deux heures environ dix jours avant la tenue de la commission, selon les sujets à traiter. Les membres volontaires par collège électif peuvent se proposer. Le premier bureau est prévu le 13 mai prochain pour préparer la commission de la recherche du 22 mai 2025.

A. Robert s'enquiert du nombre d'électeurs par collège.

G. Sinigaglia répond qu'il est d'un minimum d'un représentant par collège, mais que compte tenu de l'appel à volontariat, il est possible qu'un ou plusieurs collèges ne soient pas représentés.

M. Arlat exprime son souhait que chaque collège soit représenté par au moins un membre et que la diversité de cette commission y soit reflétée. Il ajoute que le bureau participe au classement de divers appels à projets en préparant les enveloppes et certains classements. Il prépare également des groupes de travail par exemple. Son rôle est donc important.

G. Sinigaglia propose que les collèges A et B soient représentés dans chacun des domaines : Santé et Sciences.

À cet effet, la DReV enverra un *e-mail* à tous les conseillers auquel les candidats pourront répondre. Un récapitulatif des candidatures reçues sera présenté lors de la séance du 17 avril prochain.

Elle rappelle qu'un espace documentaire dédié à la commission de la recherche est disponible. Un lien de connexion sera envoyé aux nouveaux membres, donnant accès à tous les documents support ainsi qu'au diaporama de présentation à l'issue de la séance.

La prochaine commission de la recherche se réunira le 22 mai 2025.

En l'absence de nouvelles questions, la présidente clôt la séance.

Fin de séance à 8h54.

Approuvé à la CR du 22 mai 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 17 avril 2025

Étaient présents :

Mmes Laure Coutin, Emilie Montastier, Denyze Toffoli, Mélanie White-Koning, Laurie Boithias, Carole Jean-Amans, Laurène Jouve, Monica Alaez-Galan, Marie Maturano, Alexandra Robert, Tamara Azaiez-Bontemps, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Afi Oportune Kpotor, Lucia Perez-Serrano, Corinne Dubois, Céline Calleya

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Robin Baurès, Serge Cohen, David Labat, Bruno Watier, Georges Zissis, Manoel Manghi, Sébastien Couarraze, Pierre Petit, Christian Jarnot, Hermès Desgrez-Dautet, Georges Landa, Dominique Lautier, Pierre-Benoît Joly, Frédéric Violleau

Excusés :

Victorine Douin, Sylvain Cremoux, Lionel Dahan, Marie-Pierre Gratacap, Frédéric Azémar, Pierre Petit, Dominique Pinon, Pascale Maton, Adrian Ruiz-Chiapello, Thierry Baig

Étaient représentés :

Victorine Douin par Manoel Manghi, Sylvain Cremoux par Robin Baures, Lionel Dahan par Alexandra Robert, Marie-Pierre Gratacap par Matthieu Arlat, Frédéric Azémar par Sabrina Benaouadi-Belouaar, Pierre Petit par Sébastien Couarraze, Dominique Pinon par Jean-Luc Attié, Pascale Maton par Laurie Boithias, Thierry Baig par Dominique Lautier

ORDRE DU JOUR

Point 1 – Élection du vice-président de la commission de recherche (délibération)

Point 2 – Mise en place du bureau de la commission de recherche : désignation des membres (délibération)

Mme la présidente, Odile Rauzy accueille et remercie les 2 personnalités extérieures élues lors de la dernière séance, Mme Dubois et M. Joly. Elle remercie et félicite également Laure Coutin pour son implication et son travail au sein du CAC FR en 2024.

Informations générales

Mme la présidente annonce que l'équipe présidentielle du conseil d'administration continue de se constituer. Myriam Carcassès a été élue présidente, et Vincent Paillard vice-président de la CFVU. Les vice-présidents formation et recherche de la COMUE, respectivement Claude Maranges et Christophe Chassot ainsi que Bertrand Jouve porteur du projet TIRIS intègrent l'équipe présidentielle de l'Université de Toulouse. Claude Maranges au titre de vice-président délégué à la stratégie formation et vie étudiante de site, Christophe Chassot au titre de vice-président délégué à la stratégie de recherche de site et Bertrand Jouve au titre de vice-président délégué grands projets de site. Enfin, Mike Toplis, président de la COMUE devient conseiller spécial politique de site auprès de la présidente de l'université de Toulouse. Leur intégration témoigne de l'importance que revêt la collaboration avec la COMUE pour la construction du grand établissement de recherche et de formation pluridisciplinaire. Par ailleurs, les missions de toute l'équipe – vice-présidents, vice-présidents délégués, chargés de mission – devront intégrer la dimension collective faisant suite au nouveau périmètre de l'*Établissement public expérimental* (EPE).

Point 1 – Élection du vice-président de la commission de recherche (délibération)

M. Arlat est professeur de microbiologie à l'UT, anciennement université Paul Sabatier, et effectue ses recherches au le laboratoire des interactions plantes-microbes-environnement (LIPME), une UMR INRAE-CNRS.

Sa carrière a débuté en 1992 à l'INRAE en tant que chargé de recherche, après un post-doctorat au Sainsbury Laboratory de Norwich en Angleterre. Il est ensuite devenu professeur de microbiologie, chargé d'animer le comité pédagogique de microbiologie. Il a également participé à la création d'un département d'enseignement appelé Agrobioscience.

Ses travaux de recherche portent sur l'étude des déterminants du pouvoir pathogène des bactéries phytopathogènes et des bases de l'immunité des plantes. Il a dirigé une équipe de recherche pendant plus de 10 ans et a créé des réseaux de recherche avec l'Allemagne, les USA, la Chine et la Corée du Sud. Il a en outre participé à des projets ANR et a coanimé un projet franco-chinois.

Par la suite, il s'est engagé dans la politique de l'université en qualité de vice-président du numérique, puis comme chargé de mission du vice-président recherche en agrobiologie. En 2024, il a été élu vice-président recherche. Son engagement politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration des locaux de l'université, délabrés comparés aux locaux d'universités étrangères. Durant son mandat de vice-président numérique, il a fait équiper les salles en vidéoprojecteurs pour un budget de 100 000 €.

Il précise que la commission de la recherche est la dernière instance qui n'a pas encore élu son vice-président. Le vice-président recherche est accompagné d'une équipe composée du VP délégué stratégie et qualité de la recherche qui est Nicolas Destainville, du VPD « projets structurants et innovation » avec Yann Cressault, de la VPD « sciences et société » avec Noélie Davezac, du Chargé de mission « relations entreprises » en cours de nomination, de la chargée de mission neOCampus avec Marie-Pierre Gleizes, et du Chargé de mission recherche et innovation en santé qui est Olivier Lairez.

Le projet s'articule autour de 6 axes : Qualité de l'accompagnement des collectifs de recherche et des laboratoires (1), moyens de la recherche, humains, financiers et patrimoniaux (2), politique scientifique (3), pilotage de la recherche (4), transitions environnementales et sociétales (5) et diffusion des savoirs (6)

- (1) Le premier axe vise à renouer avec les fondamentaux du métier d'enseignant-chercheur et à favoriser une ambiance propice au bon fonctionnement des services via la simplification

administrative par exemple, et à clarifier et fluidifier les procédures internes. Par ailleurs, le plan d'action européen HRS4R, qui permet l'obtention de contrats européens, est mis en place et fera l'objet d'une évaluation en 2025. Enfin, un « pack booster » accompagne les jeunes maîtres de conférences recrutés grâce à une dotation spécifique. Ils et peuvent ensuite prétendre à l'obtention de contrat doctoral sur appel d'offres. Il précise que l'année précédente, 6 contrats ont été délivrés.

- (2) Sur le deuxième axe, dans le cadre de l'EPE, il est important de faire confiance aux pôles tout en laissant à l'UT une certaine marge de manœuvre. Par ailleurs, les repyramidages de BIATSS et d'EC doivent être poursuivis et renforcés. L'objectif visant la cohérence de la politique d'appels d'offres n'est pas encore atteint. Enfin, il souligne que 500 k€ ont été alloués pour la mise à niveau du patrimoine immobilier de la recherche.
- (3) La politique scientifique consiste à accompagner la politique du site et l'interdisciplinarité. La stratégie de recherche de l'UT s'appuie sur 3 signatures : le développement du spatial et de l'aéronautique, le bien-être et la vie en bonne santé, et l'amélioration des filières agricoles et agroalimentaires. De plus, l'UT travaille avec 42 UMR (unités mixtes de recherche) dans une démarche de co-construction. Enfin, la fluidification des interactions avec l'industrie et les partenaires privés devrait être encore améliorée.
- (4) Le pilotage de la recherche est assuré par le biais de la CR et du CAC, qui retrouvent leur fonction délibérative. Il souhaite, à l'avenir, que le temps des conseillers soit plus concentré sur les questions stratégiques. Il convient également d'articuler la subsidiarité avec les composantes, les pôles et les collèges scientifiques.
- (5) Sur le sujet des transitions environnementales et sociétales, la recherche a contribué au schéma directeur construit cette année en travaillant l'axe 3. Par ailleurs, plusieurs laboratoires ont développé des initiatives et alimentent ainsi ce thème. Le 10 juin prochain, ces aspects seront présentés lors de la journée du Futur de la recherche.
- (6) Il ne détaille pas ce dernier axe portant sur la diffusion des savoirs qui sera présenté lors d'une prochaine CR par Noémie Davezac, VP déléguée « sciences et société ».

Le projet qui vient d'être présenté a pour objectif l'obtention du statut de Grand Établissement. À ce titre, la recherche, les laboratoires, les directeurs d'unités et les pôles de recherche se sont beaucoup impliqués. L'université Paul Sabatier et une vingtaine d'établissements se sont regroupés pour former l'EPE « Université de Toulouse », dont la création a été entérinée par le décret du 4 décembre 2024.

Ce statut d'EPE prévoit certes un collège de coordination dédié à la politique de site, mais également une conférence de la recherche. Elle se composera du président de la CR, des directeurs de pôles, et des représentants de chaque établissement-composante, de chaque établissement ou organisme associé, et de chaque établissement partenaire. Par ailleurs, certains conseillers ou vice-présidents délégués sont issus de la COMUE. Ainsi, son président, Mike Toplis, est le conseiller spécial de l'EPE, Bertrand Jouve le VP délégué aux Grands projets de site, Claude Maranges le VP délégué à la stratégie de formation et vie étudiante de site, et Christophe Chassot le VP délégué à la stratégie de recherche de site auprès du VP de la CR qui doit être élu.

C. Chassot est professeur à l'INSAT et chercheur au LAAS sur les réseaux informatiques. Il est également le VP Recherche de la COMUE de Toulouse. En coordination avec le VP recherche de

l'UT, il aura pour mission d'appuyer l'animation de la conférence de la recherche. Il travaillera également avec les pôles et avec les VP de l'UT et de la COMUE.

Quatre chantiers prioritaires pour l'EPE et la COMUE, tant sur le plan administratif que politique ont été identifiés :

- La signature des articles scientifiques,
- Les pôles de recherche qui verraient leur rôle renforcé,
- Les grands projets formation et recherche portés par la COMUE, devraient à terme intégrer l'UT,
- Le doctorat avec en particulier l'arrivée des doctorats de l'ENAC et de l'ISAE.

En résumé, l'objectif est de définir et de mener une politique de recherche claire et ambitieuse au sein d'une université de Toulouse, forte, dans l'optique d'acquérir le statut de Grand Établissement.

G. Zissis souhaite savoir pourquoi C. Chassot est désigné alors que l'INSA n'est pas membre de l'UT.

M. Arlat précise que l'INSA est fortement associée à l'UT. Il a surtout été choisi pour son rôle de VP recherche de la COMUE, témoignant du lien très fort entre ces deux établissements COMUE et UT.

O. Rauzy ajoute que sur le site toulousain, la couronne d'associés (INP, INSA, UT2J...) s'engage fortement dans la construction de l'EPE.

S. Cohen souhaite obtenir des précisions quant à la coordination entre la commission de la recherche et la conférence de la recherche

M. Arlat précise que le même VP dirige les deux entités, et les sujets portant sur la politique de site seront aussi discutés en commission de la recherche. En outre, les pôles pourraient être organisés en deux unités dimensionnées à chaque site. La politique de site, plus ambitieuse, sera travaillée en conférence de la recherche, et sera discutée en commission de la recherche qui pourra émettre des idées. Les deux entités sont séparées sur le plan fonctionnel, mais travailleront ensemble. L'articulation des différents pôles reste à définir et à construire.

O. Rauzy ajoute que le modèle envisagé reprend le travail de la COMUE avec le bureau de la recherche qui devient la conférence de la recherche qui permettra de recueillir l'avis du collectif en évitant les doublons. Pour assurer leur subsidiarité, les pôles de recherche sont intégrés au CDDCPR (conseil des composantes et des pôles de recherche). Peut-être les deux entités seront-elles à terme fusionnées.

S. Cohen souligne l'importance pour l'université de s'impliquer dans les sujets sociétaux. Pour autant, la recherche fondamentale constitue son activité principale. Il souhaite s'assurer que cette activité ne sera pas sacrifiée.

M. Arlat indique que le rapport d'autoévaluation de l'établissement est en cours de rédaction. Il y est mentionné que la recherche fondamentale doit rester le socle principal des recherches transdisciplinaires. Par ailleurs, les moyens alloués à la recherche fondamentale par la CR sont prévus pour tenir compte des difficultés de financement rencontrés par ce type de recherches en comparaison avec ceux accordés à la recherche appliquée. La dotation allouée aux laboratoires et la clé de répartition pourront être discutées et co-construites, mais elles prévoient bien une enveloppe

dédiée à la recherche fondamentale. Pour autant, ces deux dimensions de la recherche se nourrissent l'une de l'autre.

P-B Joly partage le point de vue selon lequel « recherche fondamentale » et « recherche appliquée » ne s'opposent pas, mais sont complémentaires. Une politique de financement de meilleure qualité devrait être mise en œuvre, afin d'améliorer l'attractivité de l'UT.

Les conseillers approuvent l'élection de Matthieu Arlat en qualité de vice-président de la commission de la recherche par 34 votes favorables, 2 votes défavorables, 4 abstentions.

Point 2 – Mise en place du bureau de la commission de recherche : désignation des membres (délibération)

M. Arlat indique que certains collèges n'ont présenté aucun candidat. Les missions du bureau de la commission de recherche sont les suivantes : préparation de l'ordre du jour de la CR, organisée 10 jours en amont ; mise en place des groupes de travail ; classement des appels d'offres que l'UT propose ; discussion du budget de la commission recherche.

Les membres ayant répondu à l'appel à candidatures sont les suivants :

- Collège A – Sciences : David LABAT et Georges ZISSIS
- Collège A – Santé : *pas de volontaire*
- Collège B – Sciences : *pas de volontaire*
- Collège B – Santé : Sylvain CREMOUX
- Collège C : Sciences : Monica ALAEZ GALAN
- Collège C – Santé : *pas de volontaire*
- Collège D : Dominique PINON
- Collège E : *pas de volontaire*
- Collège Usagers : *pas de volontaire*

En l'absence d'autres candidatures, la liste des candidats du bureau est soumise dans la configuration présentée. Les personnes souhaitant présenter leur candidature ultérieurement sont invitées à se manifester.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la composition du bureau de la commission de la recherche par 40 voix « pour ».

S. Cohen suggère qu'une géographie complète et que certains critères soient définis pour répondre aux demandes d'URU (unité de recherche universitaire).

M. Arlat admet que la procédure n'est pas clairement définie. Les critères à évaluer ainsi que la procédure associée feront l'objet d'un point spécifique qui pourra être préparé en bureau de la commission de la recherche ou dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

La prochaine réunion du bureau de la commission de la recherche est prévue le 13 mai.

La prochaine réunion de la commission de la recherche est prévue le 22 mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h55.

**Ajout de nouveaux participants au bureau
de la commission de la recherche de l'UT**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-014**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu le chapitre IV, article 29 du règlement intérieur provisoire de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2025/04/CA-036, relative à l'élection de la présidente de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération de la commission de la recherche 2025/04/CR-012 en date du 17 avril 2025 ;

Considérant le choix de l'instance de mettre en place un bureau de la commission de la recherche ;

Considérant les nouvelles candidatures déposées pour siéger au bureau de la commission de la recherche de l'université de Toulouse ;

Après avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les candidatures ci-dessous afin de siéger au bureau de la commission de la recherche de l'université :

- Collège A – santé : Victorine Douin
- Collège A – sciences : Denyze Toffoli

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,


Odile Rauzy 

Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U **T** Université
de Toulouse

**Désignation par la CR des représentants EC et
étudiant de l'UT pour siéger au conseil du
service commun de documentation (SCD)**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-015**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu les statuts du service commun de documentation, notamment son article 9 ;

Considérant qu'un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des étudiants doivent être désigné pour représenter l'UT au sein du conseil du SCD ;

Considérant la candidature de Madame Laurène Jouve au titre de la représentation des enseignants-chercheurs au conseil du SCD ;

Considérant qu'à ce jour aucun.e candidat.e ne s'est proposé.ee au titre de la représentation des étudiants au conseil du SCD ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche désignent Madame Laurène Jouve pour représenter les enseignants-chercheurs au conseil du service commun de documentation (SCD) de l'université de Toulouse :

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,


Odile Rauzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Désignation des représentants de la CR à la
commission des relations européennes et
internationales**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-016**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu le chapitre IV, article 29 du règlement intérieur provisoire de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2025/04/CA-036, relative à l'élection de la présidente de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération n° 2024/12/CA-039 du Conseil d'administration du 9 décembre 2024

Considérant la demande de la direction de la coopération de nommer 2 représentants à la commission de la recherche afin de siéger à la commission des relations européennes et internationales ;

Considérant les propositions de candidatures de Monica Alaez-Galan et de Lucia Perez-Serrano ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les candidatures suivantes à la commission des relations européennes et internationales :

- Monica Alaez-Galan au titre des enseignants-chercheurs
- Lucia Perez-Serrano au titre des doctorants

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Räuzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 7
Ne prend pas part au vote : 0

**Avis sur le nouveau cadre de co-accréditation du
diplôme national de doctorat et sur les règlements
des études correspondants**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-017**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu le chapitre IV, article 29 du règlement intérieur provisoire de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2025/04/CA-036, relative à l'élection de la présidente de l'université de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le nouveau cadre de co-accréditation du diplôme national de doctorat par l'Université de Toulouse, à compter de 2025 (délivrance conjointe par l'EPE UT) et les règlements des études doctorales correspondants.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy 

Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UT Université
de Toulouse

**Répartition des contrats doctoraux UT pour la
rentrée 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-018**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26

Vu la délibération 2024/11/CR-065 en date du 14 novembre 2024 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable au fléchage des contrats doctoraux de UT à la rentrée 2025 tel que détaillé dans le document joint en annexe.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 9
Ne prend pas part au vote : 0

Adhésion à l'IRN AgeATak

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-019**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 de la commission de la recherche en date du 10 juin 2021 fixant les forfaits pour le soutien aux laboratoires internationaux ;

Vu la délibération 2024/11/CR-065 en date du 14 novembre 2024 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération 2024/12/CR-072 de la commission de la recherche en date du 17 décembre 2024 fixant les montants des dotations 2025 aux GIS et aux laboratoires internationaux ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la participation scientifique de l'université de Toulouse à l'IRN AgeATak avec une dotation financière de 1 000 euros par an pour la période 2025 à 2029 sous réserve de l'inscription et de la disponibilité budgétaire.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile Rauzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Adhésion à l'IRP Sol-X

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 de la commission de la recherche en date du 10 juin 2021 fixant les forfaits pour le soutien aux laboratoires internationaux ;

Vu la délibération 2024/11/CR-065 en date du 14 novembre 2024 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération 2024/12/CR-072 de la commission de la recherche en date du 17 décembre 2024 fixant les montants des dotations 2025 aux GIS et aux laboratoires internationaux ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la participation scientifique de l'université de Toulouse à l'IRP ENERGY TRANSITION SOLAR ENERGY PHOTOVOLTAICS SOLAR FUELS THERMOPHOTOVOLTAICS LIFE CYCLE ANALYSIS – Sol-X avec une dotation financière de 2 000 euros par an pour la période de 2025 à 2029 sous réserve de l'inscription et de la disponibilité budgétaire.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

**Nomination du directeur du LMDC pour la
période 2027-2032**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-021**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Considérant que les équipes candidates avaient jusqu'à la fin de l'année 2024 pour se faire connaître ; que **des assemblées générales se sont tenues sur les sites de l'université de Toulouse, Toulouse INP, UT2, UT Capitole, courant janvier/février 2025** ; que le conseil du laboratoire a pu poser des questions à la future équipe de direction avant de voter solennellement par bulletin secret le 13 mars 2025 ;

Considérant les résultats du vote du conseil du LMDC en date du 13 mars 2025 nommant de Monsieur Martin Cyr au titre de directeur de l'unité ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition du conseil du Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC) de nommer Monsieur Martin Cyr au titre de directeur de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2027, pour la période du prochain contrat quinquennal.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile Rauzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Nomination de la direction du LAPLACE pour la
période 2027-2032

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Considérant que les équipes candidates avaient jusqu'à la fin de l'année 2024 pour se faire connaître ; que des assemblées générales se sont tenues sur les sites de l'université de Toulouse, Toulouse INP, UT2, UT Capitole courant janvier/février 2025 ; que le projet du candidat a été soumis à une consultation du conseil de laboratoire détaillée par items avant de donner un avis circonstancié s'appuyant sur les résultats de cette consultation ;

Considérant les résultats de la consultation du conseil du laboratoire LAPLACE en date du 11 février 2025 nommant Monsieur Nicolas GHERARDI au titre de directeur de l'unité ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition du conseil du laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) de nommer Monsieur Nicolas Gherardi en qualité de directeur de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2027, pour la période du prochain quinquennal.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 2
Nombre d'abstention : 6
Ne prend pas part au vote : 0

**Intégration des missions de recherche de l'école
d'ingénieur de Purpan (EIP) dans le pôle BABS**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-023**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Considérant, dans le cadre de l'EPE, l'intégration de l'école d'ingénieur de Purpan (EIP) comme établissement composante ;

Considérant que ce nouveau statut amène l'université de Toulouse à travailler à l'incorporation des activités de recherche de l'EIP dans le pôle BABS ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent l'intégration des missions de recherche de l'école d'ingénieur de Purpan (EIP) dans le pôle BABS.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

**Changement de nom de l'UAR OMP (observatoire
Midi-Pyrénées)**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-024**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'unité d'appui et de recherche (UAR) 831 en date du 7 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le changement de nom de l'UAR « Observatoire Midi-Pyrénées » (OMP) qui devient ATLAS-OMP (Appui Technique, Logistique et Administratif aux Sciences).

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UT Université
de Toulouse

**Dispositif Pack Booster UT 2025 - Lancement de
l'appel d'offres « nouvelles et nouveaux MCF 2025
(NN 2025)**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-025**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu la délibération 2024/11/CR-065 en date du 14 novembre 2024 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les critères et le lancement de l'appel d'offre « NN MCF » dans le cadre du dispositif Pack Booster 2025 tels que présentés en séance.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0